

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1195

12 novembre 2005

SOMMAIRE

ADAM - Association Des Anciens Membres, A.s.b.l., Echternach	57333	Eurauto S.A., Luxembourg	57341
Algim, S.à r.l., Kehmen	57332	Eurofind Textile S.A., Luxembourg	57354
Alternative Strategy Advisory S.A., Luxembourg .	57334	Faurecia Ast Luxembourg S.A., Eselborn	57317
American Express Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg.	57335	Faurecia Ast Luxembourg S.A., Eselborn	57318
Années Azur Holding S.A., Luxembourg.	57358	Faurecia Ast Luxembourg S.A., Eselborn	57318
Arctico S.A., Luxembourg	57344	Feller Consult S.A., Luxembourg	57338
Association des Enseignants Chargés de Cours de la Ville de Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg ...	57345	Fern GP, S.à r.l., Luxembourg.	57339
Bâloise Fund Invest (Lux), Sicav, Luxembourg.	57338	Financière de Gestion et de Participations S.A., Luxembourg	57344
Banorabe Holding S.A., Luxembourg	57339	Financière Privée Holding S.A., Luxembourg ...	57354
Blue Danube Fund, Sicav, Luxembourg.	57337	Fininvest S.A., Luxembourg	57344
Bolu Holding S.A., Luxembourg.	57314	Finstra S.A., Wiltz	57327
Boucherie Muller-Adam, S.à r.l., Ettelbruck.	57321	Food Concept Schmidt A.G., Troisvierges	57316
Boulangerie-Pâtisserie Zehren, S.à r.l., Echternach.	57327	G.L.S. S.A., Windhof	57341
BTK Projet S.A., Luxembourg	57332	GDL Invest S.A., Luxembourg	57352
BTK Projet S.A., Luxembourg	57332	Gebrueder Schmit, S.à r.l. (Candy-Lux), Doncols.	57316
BTK Projet S.A., Luxembourg	57332	Gendrent Holding S.A., Luxembourg	57340
BTK Projet S.A., Luxembourg	57332	Gilda Participations S.A., Luxembourg	57341
Business Services Management S.A., Diekirch ...	57319	H & C°, S.à r.l., Luxembourg.	57360
Captis S.A., Echternach.	57317	I.L.V. S.A., Luxembourg.	57359
Caravel Investissements S.A., Luxembourg	57341	Immo R.C. S.A., Oberwampach	57320
Carpentry Financial S.A., Luxembourg	57355	Immo R.C. S.A., Oberwampach	57320
CF6 Luxembourg S.A., Luxembourg.	57315	Immo R.C. S.A., Oberwampach	57320
Club 5, S.à r.l., Luxembourg	57352	Immo-Euro S.A., Luxembourg	57340
Club 5, S.à r.l., Luxembourg	57352	Industrielle de Réassurance S.A., Luxembourg. ...	57337
CM21 Participations S.A., Luxembourg.	57353	Ingenium Engineering S.A., Grevenmacher.	57359
CM21 Participations S.A., Luxembourg.	57353	International Timber S.A. Investment & Trading, Luxembourg.	57358
Convertible Fund, Sicav, Luxembourg.	57317	International Vineyards Partners S.A., Luxembourg.	57344
Creaction 4 S.A.H., Luxembourg.	57343	Jada S.A., Luxembourg	57359
Crédit Agricole Indosuez Conseil S.A., Luxembourg.	57316	Kmaxx, S.à r.l., Soleuvre	57357
Cross Atlantic Associates Holding S.A., Luxembourg.	57343	L.K Promotions S.A., Dippach	57337
(La) Cuisine de Pékin S.A., Esch-sur-Alzette.	57337	Leo Photo, S.à r.l., Schmiede	57316
Doultin Holding S.A., Luxembourg	57347	Leo Photo, S.à r.l., Schmiede	57316
Energie Investissements Holding S.A., Luxembourg.	57354	Lion Participations S.A. Holding, Luxembourg. ...	57358
		Lion Participations S.A. Holding, Luxembourg. ...	57358
		Lion Participations S.A. Holding, Luxembourg. ...	57358
		Lishold Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg.	57342

Lux Media S.A., Diekirch	57319	Ronor S.A., Nothum	57326
Lux-Horses S.A., Heiderscheid	57327	Ronor S.A., Nothum	57326
Luxev S.A., Wiltz	57328	SB Fund, Sicav, Luxembourg	57318
Mahalo Marine S.A., Luxembourg	57357	Scope Investments, S.à r.l., Luxembourg	57338
Margin of Safety Fund, Sicav, Luxembourg	57342	SOK S.A., Luxembourg	57314
Menuiserie Ronkar, S.à r.l., Bertrange	57335	Socfinasia S.A., Luxembourg	57354
Micaze S.A.H., Luxembourg	57342	Socfinde S.A., Luxembourg	57352
Mopoli Luxembourg S.A., Luxembourg	57352	Société de Participations et d'Activités Musicales S.A., S.O.P.A.M. S.A., Luxembourg	57340
Netdesign S.A., Junglinster	57335	Société de Radiodiffusion Luxembourgeoise, Sà r.l., Luxembourg	57352
New Tech Venture Capital Management S.A., Lu- xembourg	57315	Sofidecor S.A., Luxembourg	57343
Omarlux, S.à r.l., Diekirch	57322	Soluparfi I S.A., Luxembourg	57340
Parc Bettange, S.à r.l., Erpeldange-Ettelbruck ...	57335	Somurel S.A., Luxembourg	57343
Parc Bettange, S.à r.l., Erpeldange-Ettelbruck ...	57336	Somurel S.A., Luxembourg	57343
Parc Bettange, S.à r.l., Erpeldange-Ettelbruck ...	57336	Strategy Sicav, Luxembourg	57338
PE & PE, S.à r.l., Echternach	57327	Suez Asia Equity Management S.A., Luxembourg	57338
Pinto Group S.A., Luxembourg	57341	SW Trading, S.à r.l., Wiltz	57324
Procap Wiltz S.A., Wiltz	57320	Sylis S.A., Luxembourg	57356
ProLogis Spain VI, S.à r.l., Luxembourg	57357	Sylis S.A., Luxembourg	57356
Protéma S.A., Luxembourg	57344	Sylis S.A., Luxembourg	57356
Réa Fin S.A., Senningerberg	57334	Taylor Management S.A., Luxembourg	57355
Recherche et Développement Holding S.A., Luxem- bourg	57342	Taylor Management S.A., Luxembourg	57355
Recylux S.A., Rodange	57356	Taz Holding S.A., Luxembourg	57359
Resmius Holding S.A., Luxembourg	57359	TD-Lux-Media Services S.A.H., Luxembourg	57340
Rock Investments S.A.H., Luxembourg	57357	Topfin Holding S.A., Luxembourg	57360
Rockinvest S.A., Luxembourg	57357	Topfin Holding S.A., Luxembourg	57360
Ronor S.A., Nothum	57326	Versatile, S.à r.l., Schifflange	57315
Ronor S.A., Nothum	57326	Versatile, S.à r.l., Schifflange	57315
Ronor S.A., Nothum	57326	Versatile, S.à r.l., Schifflange	57315

BOLU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.759.

* Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

* Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour BOLU HOLDING S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07832. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054201.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SOK, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.046.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SOK

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2005, réf. LSO-BF04988. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(054327.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

VERSATILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3841 Schifflange, 101, rue de Hedange.
R. C. Luxembourg B 87.394.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

(041242.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

VERSATILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3841 Schifflange, 101, rue de Hedange.
R. C. Luxembourg B 87.394.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

(041244.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

VERSATILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3841 Schifflange, 101, rue de Hedange.
R. C. Luxembourg B 87.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

(041246.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CF6 LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.873.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(042288.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2005.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2005

En date du 27 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats d'administrateur de M. Antoine Gilson De Rouvieux, M. Hans Jürgen Schmitz, M. Gérard Lopez, M. Mark Tluszcz et Mme Claire Lambert jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053621.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57316

LEO PHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Schmiede, 61, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 106.658.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04192, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

LADELUX S.A.

Signature

(901949.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

LEO PHOTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Schmiede, 61, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 106.658.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

LADELUX S.A.

Signature

(901936.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 juin 2005.

GEBRUEDER SCHMIT, S.à r.l. (CANDY-LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: Doncols, 7, Bohey.
R. C. Luxembourg B 94.349.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 28 avril 2005, réf. DSO-BD00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEBRUEDER SCHMIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(901579.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 mai 2005.

FOOD CONCEPT SCHMIDT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9912 Troisvierges, 1A, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 105.403.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 3 mai 2005, réf. DSO-BE00040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18 mai 2005.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(901689.3/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 mai 2005.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 81.933.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

(042511.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

57317

CAPTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 101.661.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Diekirch, le 10 juin 2005, réf. DSO-BF00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

Signature.

(901992.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang.
R. C. Luxembourg B 92.429.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui a eu lieu à Eselborn, le 22 mars 2005

Présents: Monsieur Alain Trouilly,
Monsieur Frank Delbreil,
Monsieur Christophe Reichart.

Excusé: Monsieur Caspar Baumhauer.

Monsieur Trouilly ouvre la réunion à 10.00 heures et expose:

* que la présente réunion a été convoquée en date du 18 février 2004,

* que tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à la réunion.

1. Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour le 15 avril 2005 à 11.00 heures, au siège social à Eselborn.

2. Le conseil entérine la nomination

comme directeur:

- Pierre Maréchal, Ann. le 20 janvier 1967, Maison 37, L-9740 Boevange/Clervaux,

comme chef comptable:

- D. Cop, Ann. le 2 octobre 1960, Senonchamps 99, B-6600 Bastogne,

comme contrôleur de gestion:

- H.-J. Strauss, Ann. le 4 décembre 1967, Theodor-Heuss-Allee 153, D-66740 Saarlouis.

Ils sont habilités à engager valablement la société par signatures conjointes deux à deux. Ces mandats sont valables jusqu'au renouvellement annuel proposé en préalable à la convocation par le conseil de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Après avoir terminé l'ordre du jour et qu'aucun membre du conseil n'ait demandé la parole, le président déclare la réunion clôturée.

Eselborn, le 23 mars 2005.

H.-J. Strauss / D. Cop

Contrôleur de gestion / Chef comptable

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2005, réf. DSO-BF00165. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(902037.4/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

**CONVERTIBLE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. BRG FUND).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.709.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF04604, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour CONVERTIBLE FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(052204.3/034/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang.
R. C. Luxembourg B 92.429.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à Eselborn le 15 avril 2005

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence Monsieur Alain Trouilly, demeurant à F-92500 Rueil-Malmaison.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a pris la décision suivante:

1) Désignation de membres du Conseil d'Administration:

Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006:

Président: Monsieur Guy Talbourdet, 65, avenue de Paris, F-78000 Versailles, Ann.: le 1^{er} août 1965 à F-St. Brieu;

Administrateur: Monsieur Frank Delbreil, 1, rue Georges Pierrefeu, F-27120 St. Aquilin de Pacy, Ann.: le 3 juin 1962 à Valenciennes (France);

Administrateur: Monsieur Alain Trouilly, 10, rue du Docteur Calmette, F-92500 Rueil-Malmaison, Ann.: à Creutzwald (France);

Administrateur: Monsieur Christophe Reichart, 7, rue des Plantanes, F-67810 Moltzheim, Ann.: le 30 janvier 1960 à Bar le Duc (France).

Ils sont habilités à engager valablement la société par signatures conjointes deux à deux.

2) Désignation du Réviseur d'entreprise:

La personne suivante est nommée Réviseur d'entreprise pour l'exercice 2005:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Après avoir terminé l'ordre du jour et que personne n'ait demandé la parole, Monsieur le Président lève la séance à 13.00 heures.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

H.-J. Strauss / D. Cop

Contrôleur de gestion / Chef comptable

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2005, réf. DSO-BF00164. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Ch. Ries.

(902038.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

FAURECIA AST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 14, Op der Sang.
R. C. Luxembourg B 92.429.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 16 juin 2005, réf. DSO-BF00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juin 2005.

Signature.

(902036.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2005.

SB FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 75.775.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2005

En date du 28 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de MM. Charles-Henri Sabet, Thomas Steinmann, John F. Eardley en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006,
- de reconduire le mandat de KPMG AUDIT, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la SICAV, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053633.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BUSINESS SERVICES MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 108.127.

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société le 2 mai 2002

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 2 mars 1995, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch sous le numéro B 5.406, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 14 juillet 1995, page 15413, modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mars 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 14 juillet 1995, page 15413, modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 1996, modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 1996, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 602 du 21 novembre 1996, page 28878, modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 août 1999, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 845 du 12 novembre 1999, page 40554, modifiée par la Réunion du Conseil d'administration du 16 mars 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 7 juillet 2000, page 23052, modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 541 du 17 juillet 2001, page 25949, modifiée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mai 2001.

L'assemblée est ouverte et présidée par Madame Catherine Schoeseters, demeurant à B-1780 Wemmel, 24, Zjip, qui désigne comme secrétaire Monsieur Roger Brondelet, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

Est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Pierre Lefebvre, demeurant à L-4930 Bascharage, 12, boulevard J.F. Kennedy.

Le bureau ayant été constitué, Madame le Président ouvre la séance à 11.00 heures et fait remarquer que, tous les actionnaires étant présents, l'assemblée est apte à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir:

- reconduction des administrateurs et du commissaire aux comptes dans leurs fonctions. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

L'assemblée décide à l'unanimité:

- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leurs fonctions. Et plus précisément:

* Madame Catherine Schoeseters, prénommée, née le 24 février 1955 à Anvers, en tant qu'administrateur et Présidente du Conseil;

* Monsieur Roger Brondelet, prénommé, né le 20 février 1948 à Etterbeek (B), en tant qu'administrateur;

* Monsieur Jean-Pierre Lefebvre, prénommé, né le 5 mai 1956 à Uccle (B), en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;

* Monsieur Francis Sterckx, né le 8 octobre 1957 à Elsene (B), demeurant à B-9400 Ninove, 49/Bus2, Jan Ockeghemstraat (Oke), en tant que commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille huit.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Président lève la séance à 12.00 heures.

C. Schoeseters / R. Brondelet / J.-P. Lefebvre

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2005, réf. DSO-BE00172. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902075.3/826/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juin 2005.

LUX MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 92.718.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

(902119.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

57320

PROCAP WILTZ, Société Anonyme.
Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle de Wiltz.
R. C. Luxembourg B 93.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 avril 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 avril 2005 que les actionnaires ont pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Annuelle prend acte de la dissolution de l'administrateur, la société PROCAP S.A., inscrite auparavant au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92.764, conformément au Projet de fusion acté en la forme authentique par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 novembre 2004, par lequel la société PROCAP S.A. a été absorbée (fusion par absorption) par la société FULLCAP S.A.

Suite à cette dissolution de l'ancien administrateur PROCAP S.A., l'Assemblée Générale Annuelle fixe le nombre des administrateurs à trois et confirme le mandat des autres administrateurs actuellement en fonction, soit:

- Monsieur Hubert Gaasch, demeurant à L-2730 Luxembourg, rue Michel Welter 4, Administrateur;
- Monsieur Jean-Benoît Henckes, demeurant à B-6600 Bastogne, 7, rue de la Wachenaule, Administrateur;
- La société UNICAP S.A., Société anonyme, avec siège social à L-2730 Luxembourg, rue Michel Welter 4, R.C. Luxembourg n° B 50.225, Administrateur.

Le mandat des administrateurs prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 13 juin 2005.

Pour PROCAP WILTZ, Société Anonyme

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, réf. DSO-BF00172. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902080.4/667/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juin 2005.

IMMO R.C. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.206.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 29 juin 2005, réf. DSO-BF00399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2005.

Signature.

(902117.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

IMMO R.C. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.206.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 29 juin 2005, réf. DSO-BF00400, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2005.

Signature.

(902116.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

IMMO R.C. S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 41.
R. C. Luxembourg B 107.206.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 29 juin 2005, réf. DSO-BF00401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2005.

Signature.

(902115.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

BOUCHERIE MULLER-ADAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9026 Ettelbruck, 17, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 108.684.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize juin.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Gilles Muller, maître-boucher, né à Ettelbruck le 25 mai 1975, demeurant à L-9026 Ettelbruck, 17, rue du Commerce.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une boucherie-charcuterie avec restaurant.

Elle peut également faire toutes opérations qui se rapportent à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société prend la dénomination de BOUCHERIE MULLER-ADAM, S.à r.l.**Art. 5.** Le siège social est établi à Ettelbruck. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Gilles Muller, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès-à-présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Gilles Muller, maître-boucher, demeurant à L-9026 Ettelbruck, 17, rue du Commerce.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le siège social de la société est établi à L-9026 Ettelbruck, 17, rue du Commerce.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Muller, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2005, vol. 616, fol. 33, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 juin 2005.

F. Unsen.

(902091.3/234/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juin 2005.

OMARLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9289 Diekirch, 12, rue F.J. Vannerus.

R. C. Luxembourg B 108.655.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le six juin.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

A comparu:

Monsieur Suad Basic, ouvrier forestier, né à Novi Pazar (YOU), le 9 février 1972 (1972 0209 074), demeurant à L-9289 Diekirch, 12, rue F.J. Vannerus.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de OMARLUX, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet tous les travaux forestiers ainsi que le commerce de bois.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

1. Cession et transmission en cas d'associé unique

Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14.

1. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique, Monsieur Suad Besic, se désigne lui-même comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9289 Diekirch, 12, rue F.J. Vannerus.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Besic, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 8 juin 2005, vol. 354, fol. 66, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 9 juin 2005.

M. Weinandy.

(902079.3/238/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 juin 2005.

SW TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.730.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société SW GROUP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, ici représentée par son administrateur DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SW TRADING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de négoce en produits et structure métalliques.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration. La supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associée unique la société SW GROUP S.A., ici représentée comme prèdit, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs. Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Walid Sayeh, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} juin 2005, vol. 319, fol. 45, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 juin 2005.

A. Holtz.

(902112.3/2724/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

RONOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.721.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00097, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société RONOR S.A.

Signature

(901996.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

RONOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.721.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00098, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société RONOR S.A.

Signature

(901997.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

RONOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.721.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00099, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société RONOR S.A.

Signature

(901998.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

RONOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.721.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00100, a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement à Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société RONOR S.A.

Signature

(901999.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

RONOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9678 Nothum, 29, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.721.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société RONOR S.A.

Signature

(902000.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE ZEHREN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 45, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 104.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour BOULANGERIE-PÂTISSERIE ZEHREN, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(902107.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

LUX-HORSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 3, rue Fuussekaul.
R. C. Luxembourg B 98.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06722, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour LUX-HORSES S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(902108.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

PE & PE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.
R. C. Luxembourg B 98.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04329, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour PE & PE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(902109.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

FINSTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.388.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société PROTEAM LTD, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques, Road Town, Tortola, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro IBC 427922,

ici représentée par la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, représentée à la signature par son Fondé de Pouvoir Monsieur Benoît De Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,

en vertu d'une convention de domiciliation faite à Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Laquelle convention de domiciliation après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société PROTEAM LTD prénommée, ici représentée comme prédit, détient 1.249 actions sur 1.250 de la société anonyme FINSTRA S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 5 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 486 du 25 juin 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 22 mai 2003, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 69.388.

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que l'associé, représentant l'intégralité du capital social, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société FINSTRA S.A. avec effet immédiat.

Qu'il déclare:

- avoir pleine connaissance des dettes envers des tiers,
- avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société FINSTRA S.A.,
- que l'activité de la société a cessé depuis le 31 décembre 2004, qu'il est investi de tout actif et tout passif sans restriction ni réserve,
- qu'il est caution solidaire et indivisible des dettes de la société et reprend à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société, dettes impayées, inconnues ou non provisionnées à ce jour, et ce, avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 780,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2005, vol. 319, fol. 44, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 24 juin 2005.

A. Holtz.

(902110.3/2724/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

LUXEV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.729.

— STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510 ici représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte;

2. la société SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905,

ici représentée par son administrateur-délégué la société DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien prénommé.

Lesquels comparants, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de LUXEV S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous les biens meubles et immeubles, le service aux entreprises, les conseils et la consultance.

En outre, la société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-

te, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Capital autorisé

Le capital de la société pourra être porté de son montant actuel à cent mille euros (100.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital,
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais, en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de dispositions et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment, et sans restriction, toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors son sein, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature isolée de chaque administrateur.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai chaque année à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. la société DELMA & CIE, S.à r.l., prédésignée, vingt actions	20
2. la société SOLFICORP S.A., prédésignée, quatre-vingts actions	80
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société F.S.D. PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.591,
 - b) la société SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905,
 - c) La société DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.
- 5) Le siège social est fixé à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme LUXEV S.A.:

- a) La société F.S.D. PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.591,
- b) la société SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905,
- c) La société DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné comme administrateur-délégué la société DELMA & CIE, S.à r.l. prénommée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. De Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2005, vol. 319, fol. 44, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 22 juin 2005.

A. Holtz.

(902111.3/2724/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

ALGIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9163 Kehmen, 6, Uesperwee.

R. C. Luxembourg B 96.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, réf. DSO-BF00412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juin 2005.

Signature.

(902118.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

BTK PROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 41.384.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(049601.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

BTK PROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 41.384.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

(049530.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

BTK PROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 41.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

(049592.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

BTK PROJET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 41.384.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

(049590.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

ADAM - ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6462 Echternach, 8-10, rue des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg F 1.138.

STATUTS

Les membres fondateurs:

1. Mady Boursier, luxembourgeoise, fonctionnaire, 98, route de Luxembourg, L-6450 Echternach,
 2. Pierre Braas, luxembourgeois, sans état, 13, rue C. M. Spoo, L-6483 Echternach,
 3. Larry Conklin, luxembourgeois, indépendant, 63, rue Hicht, L-6212 Consdorf,
 4. Henri Eippers, luxembourgeois, employé privé, 23, Rabatt, L-6475 Echternach,
 5. Lex Eippers, luxembourgeois, fonctionnaire, 10, rue des Bons-Malades, L-6462 Echternach,
 6. Jean-Paul Funck, luxembourgeois, sans état, 17, rue Maximilien, L-6463 Echternach,
 7. Mariette Kauthen, luxembourgeoise, fonctionnaire, 8, rue des Bons-Malades, L-6462 Echternach,
- créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ADAM - ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES, association sans but lucratif. Elle a son siège à L-6462 Echternach, 8-10, rue des Bons-Malades.

Art. 2. L'association a pour objet:

L'ADAM a pour objectifs de fournir par le biais de ses membres un soutien actif à l'association sans but lucratif CJE - CLUB DES JEUNES EECHTERNOACH lors des manifestations organisées par cette dernière. Elle a par ailleurs comme but de servir de structure d'accueil aux anciens membres de l'association sans but lucratif CJE désireux de maintenir contact avec cette association, respectivement ses anciens membres.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale.

L'admission à l'association ADAM est soumise aux conditions suivantes:

- le postulant doit être âgé de 26 ans au moins;
- le postulant doit présenter une ancienneté comme membre à l'association sans but lucratif CJE d'une durée non inférieure à un an;
- dans cette logique, il existe une incompatibilité absolue entre les deux statuts de membre à l'association sans but lucratif CJE et celui de membre à l'association ADAM. En cas d'affiliation à l'association sans but lucratif CJE, le titre de membre à l'association ADAM sera refusé, respectivement révoqué de plein droit.

La décision statuant sur cette demande d'adhésion est prise par la cellule d'organisation à la majorité simple de ses membres.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment, soit par voie écrite soit par voie verbale, de l'association. Est réputé démissionnaire d'office après le délai de 1 an à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres fondateurs forment en leur composition collégiale l'organe social dénommé cellule d'organisation, ci-après CO.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par la cellule d'organisation. Elle ne peut être supérieure à 50,- EUR.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par la CO régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit à la CO.

Art. 10. La convocation se fait au moins 2 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive ou courrier électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts;
- nomination et révocation des membres de la CO;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. Une modification des statuts, respectivement la révocation d'un membre de la CO ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix à l'assemblée générale.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier électronique ou par lettre, ou par publication bien visible sur le site www.cje.lu (et bientôt www.a-d-a-m.lu).

Art. 15. L'association est gérée par la CO. A l'issue d'une période de 5 ans à partir de la constitution de l'A.s.b.l., la CO est élue par l'assemblée générale pour une nouvelle durée de 5 ans. La CO se compose de 5 à 7 membres et

comprend notamment un président, un secrétaire et un trésorier. Les membres de la CO peuvent engager valablement l'association jusqu'à concurrence de 200,- EUR. Pour des engagements dépassant cette valeur, les signatures conjointes du président et de deux membres au moins de la CO sont nécessaires.

Art. 16. La CO se réunit sur convocation de son président et toute décision est prise à la majorité simple des membres.

Art. 17. La CO exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. La CO jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition qui rentrent dans l'objet de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par les présents statuts et la loi est de sa compétence.

Art. 18. Elle représente l'association en justice et dans les relations avec les tiers.

Art. 19. La CO soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse désigné par l'assemblée. Le mandat du réviseur de caisse est incompatible avec celui de membre de la CO en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une oeuvre caritative.

Art. 21. Les ressources de l'association sont constituées notamment par les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur.

Art. 22. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Echternach, le 8 juin 2005 par les membres fondateurs.

Approuvé à Echternach, le 17 juin 2005 par l'assemblée générale.

Enregistré à Diekirch, le 29 juin 2005, réf. DSO-BF00418. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902123.3/000/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

REA FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 43.469.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

Signature.

(047213.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

ALTERNATIVE STRATEGY ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 66.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2005

En date du 19 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Jean-Jacques Bensoussan le 19 avril 2005 en tant qu'administrateur;
- de ratifier la cooptation de M. Philippe Durand en tant qu'administrateur, en remplacement de M. Jean-Jacques Bensoussan en date du 19 avril 2005;
- de ré-élire M. Jean-Marie Rinié, M. Philippe Durand et Mme Sandrine Leclercq, en tant qu'administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2006.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053625.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

AMERICAN EXPRESS BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue de Muhlenweg.
R. C. Luxembourg B 10.515.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

H. Beke.

(049342.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2005.

MENUISERIE RONKAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 115C, rue de Leudelage.
R. C. Luxembourg B 44.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01681, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Pour MENUISERIE RONKAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(050092.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2005.

NETDESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A. Langwies.
R. C. Luxembourg B 102.196.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2005.

Signature.

(051504.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

PARC BETTANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2, Beim Dreieck.
R. C. Luxembourg B 97.187.

Cession de parts

Suivant décision collective des associés, Monsieur Patrick Peters cède l'intégralité de ses 250 parts dans la société PARC BETTANGE, S.à r.l. aux prix de trois mille deux cent cinquante euros (3.250,- EUR)

à VICARO S.A., avec siège social à L-9147 Erpeldange.

Suite à cette répartition l'intégralité du capital dans la société PARC BETTANGE, S.à r.l. est comme suit:

Monsieur Rudy Peters	250 parts
Monsieur Jean-Marie Heynen	250 parts
Monsieur Geert Diepers	250 parts
VICARO S.A.	250 parts
Total	1.000 parts

La présente prend effet à la date de la signature.

Le prix de cession a été versé le jour de la signature.

La signature de la présente vaut donc quittance.

Erpeldange, le 5 mai 2003.

PARC BETTANGE, S.à r.l.

M. Heynen / M. Peters

Gérants

VICARO S.A.

M. Patrick Peters

Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2005, réf. DSO-BF00260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902120.3/591/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

57336

PARC BETTANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2, Beim Dreieck.
R. C. Luxembourg B 97.187.

Cession de parts

Suivant décision collective des associés, Monsieur Geert Diepers cède l'intégralité de ses 250 parts dans la société PARC BETTANGE, S.à r.l. aux prix de cinquante deux mille six cent soixante quinze euros (52.675,- EUR) à VICARO S.A., avec siège social à L-9147 Erpeldange.

Suite à cette répartition l'intégralité du capital dans la société PARC BETTANGE, S.à r.l. est comme suit:

Monsieur Rudy Peters	250 parts
Monsieur Jean-Marie Heynen.....	250 parts
VICARO S.A.	500 parts
Total	1.000 parts

La présente prend effet à la date de la signature.

Le prix de cession a été versé le jour de la signature.

La signature de la présente vaut donc quittance.

Erpeldange, le 1^{er} décembre 2003.

PARC BETTANGE, S.à r.l.

M. Heynen / M. Peters

Gérants

VICARO S.A.

M. Patrick Peters

Administrateur-délégué

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2005, réf. DSO-BF00261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902121.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

PARC BETTANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange-Ettelbruck, 2, Beim Dreieck.
R. C. Luxembourg B 97.187.

Cession de parts

Suivant décision collective des associés, Monsieur Jean-Marie Heynen cède 150 parts dans la société PARC BETTANGE, S.à r.l. aux prix de trente et un mille six cent cinq euros (31.605,- EUR) à SOPROFI S.A., avec siège social à L-8411 Steinfort.

Suite à cette répartition l'intégralité du capital dans la société PARC BETTANGE, S.à r.l. est comme suit:

Monsieur Rudy Peters	250 parts
Monsieur Jean-Marie Heynen.....	100 parts
VICARO S.A.	500 parts
SOPROFI S.A.....	150 parts
Total	1.000 parts

La présente prend effet à la date de la signature.

Le prix de cession a été versé le jour de la signature.

La signature de la présente vaut donc quittance.

Erpeldange, le 29 décembre 2003.

PARC BETTANGE, S.à r.l.

M. Heynen / M. Peters

Gérants

SOPROFI S.A.

M. Koeune / M. Wilhelm

Administrateurs

Enregistré à Diekirch, le 22 juin 2005, réf. DSO-BF00259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902122.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 juin 2005.

LA CUISINE DE PEKIN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 85, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 75.787.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA CUISINE DE PEKIN S.A.

Signature

(052239.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

L.K PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 62.520.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.K PROMOTIONS S.A.

Signature

(052256.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.689.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le vendredi 10 juin 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

* L'Assemblée prend acte de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Antoine Giscard d'Estaing avec effet au 16 mai 2005. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de ce poste d'Administrateur.

* L'Assemblée décide de réduire le nombre actuel des Administrateurs, de 6 pour le porter à 5.

* L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur le Baron Paternotte De La Vaillée,
- Monsieur Thierry de Caters,
- Monsieur Jean-Pierre Girault,
- Monsieur Claude Weber,

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2005;

L'Assemblée décide de laisser un poste d'Administrateur vacant jusqu'à une nomination ultérieure.

* L'Assemblée nomme ERNST & YOUNG S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant.

Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2006 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2005;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053412.3/4685/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BLUE DANUBE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 42.248.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053450.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BALOISE FUND INVEST (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 80.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053453.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.458.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(053457.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SUEZ ASIA EQUITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.048.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053485.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FELLER CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.195.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053524.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SCOPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 97.592.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 décembre 2004 entre RIVER INVESTMENTS, S.à r.l. et CERBERUS PARTNERS LP, CERBERUS INTERNATIONAL LTD, CERBERUS SERIES TWO HOLDINGS LLC, CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS LLC, CERBERUS AMERICA SERIES ONE HOLDINGS LLC, CERBERUS AMERICA SERIES TWO HOLDINGS LLC, AHAB PARTNERS LP et AHAB INTERNATIONAL LTD, les 130 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- CERBERUS PARTNERS LP, 299 Park Avenue - NY 10171 New York - Etats-Unis, 20 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.
- CERBERUS INTERNATIONAL LTD, OCEANIC FUND SERVICES LIMITED - Second Floor Suite No. 2 - First Commercial Centre - East Mall Drive - P.O. Box F44656 -Freeport - Grand Bahamas, 59 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.
- CERBERUS SERIES TWO HOLDINGS LLC, 299 Park Avenue - NY 10171 New York - Etats-Unis, 18 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.
- CERBERUS SERIES THREE HOLDINGS LLC, 299 Park Avenue - NY 10171 New York - Etats-Unis, 23 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.
- CERBERUS AMERICA SERIES ONE HOLDINGS LLC, 299 Park Avenue - NY 10171 New York - Etats-Unis, 5 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.

- CERBERUS AMERICA SERIES TWO HOLDINGS LLC, 299 Park Avenue - NY 10171 New York - Etats-Unis, 3 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.

- AHAB PARTNERS LP, 299 Park Avenue - NY 10171 New York - Etats-Unis, 1 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.

- AHAB INTERNATIONAL LTD, 299 Park Avenue - NY 10171 New York - Etats-Unis, 1 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCOPE INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08057. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053515.3/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FERN GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 108.387.

Il résulte de la décision du Conseil de Gérance tenue au siège social en date du 10 juin 2005 de la Société que le gérant ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant suivant:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

2. Election des nouveaux Gérants pour une durée illimitée:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A. - Gérant A,

Jeffrey Lawrence Lomasky - Gérant B,

Seth Phillip Plattus - Gérant B.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 30 mai 2005 entre INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. et FERN, S.à r.l., FERN II, S.à r.l., FERN III, S.à r.l., FERN IV, S.à r.l., les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- FERN, S.à r.l., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

- FERN II, S.à r.l., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

- FERN III, S.à r.l., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

- FERN IV, S.à r.l., 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FERN GP, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053518.3/683/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BANORABE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.761.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(053604.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOLUPARFI I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.220.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053533.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

IMMO-EURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053534.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TD-LUX-MEDIA SERVICES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 51.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le mandataire

(053549.3/279/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GENDTRENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 23.713.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053589.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

**S.O.P.A.M. S.A., SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET D'ACTIVITES MUSICALES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.418.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour S.O.P.A.M. S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(054138.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

PINTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.414.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053568.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

EURAUTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.982.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053581.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

G.L.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 88.231.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05951, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053601.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(053608.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.372.

- Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 juin 2005.

- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 21 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

Pour CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054171.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

MARGIN OF SAFETY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.649.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2005

En date du 11 mai 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. José-Benjamin Longrée, en tant qu'administrateur en date du 18 octobre 2004,
- de ratifier la cooptation de M. Hervé Schunke, en tant qu'administrateur, en date du 18 octobre 2004, en remplacement de M. José Benjamin Longrée,
- de réélire M. David Pastel, M. Jean-Marie Rinié, M. Hervé Schunke et M. John Mills en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006,
- de réélire KPMG AUDIT en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053630.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LISHOLD FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 45.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(053609.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

MICAZE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.396.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(053611.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.867.

Le bilan établi au 31 décembre 2004, et enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(053970.3/1039/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

CREACTION 4, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.944.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signatures.

(053614.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.580.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(053617.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CROSS ATLANTIC ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.080.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

FIDUPAR

Signatures

(053619.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOMUREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(053645.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOMUREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.789.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08161, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(053647.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

INTERNATIONAL VINEYARDS PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 72.597.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(053632.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PROTEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 10.165.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(053634.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ARCTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 62.599.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(053635.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FINOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.410.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(053638.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FINANCIERE DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 27.875.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(053641.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS CHARGES DE COURS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG,
Association sans but lucratif.

Siège social: L-2711 Luxembourg, 1, rue Richard Wagner.
R. C. Luxembourg F 1.134.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Nom	Prénom	Adresse
1. Paul	Reuter,	1, rue Richard Wagner, L-2711,
2. Guy	Zins,	2, allée du Carmel, L-1354,
3. Alexandra	Kuntziger,	1, rue Richard Wagner, L-2711,
4. Ghislaine	Feller,	22, rue Omlor, L-2262,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS CHARGES DE COURS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- défendre les droits et intérêts moraux et sociaux des enseignants chargés de cours de la Ville de Luxembourg,
- de sécuriser leur emploi,
- de dénoncer toute action discriminatoire à l'égard des enseignants chargés de cours et de la porter, au cas où le comité d'administration le juge nécessaire, devant les juridictions compétentes,
- de faire toutes les démarches possibles qui visent à améliorer les conditions et le climat de travail auquel les enseignants chargés de cours de la Ville de Luxembourg sont exposés.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 1, rue Richard Wagner, L-2711 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association toute personne pouvant être qualifiée d'enseignant (en exercice de cette fonction ou non) et qui puisse s'identifier avec les idées et les objectifs de la présente association.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec un ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est d'une année. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultants de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'Association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'Association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire constituante, réunie en assemblée extraordinaire, à laquelle tous les membres se reconnaissent dûment convoqués, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

Paul Reuter,
Guy Zins,
Ghislaine Feller,
Alexandra Kuntziger.

2. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la contribution pour les membres fondateurs à 50,- euros. Tout nouveau membre sera assujéti à la contribution de 20,- euros indexée à partir du jour de la signature des présents statuts.

3. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à 20,- euros.

Réunion du Conseil d'administration

Ensuite le Conseil d'administration s'est réuni et a désigné, à l'unanimité:

Paul Reuter	comme président,
Guy Zins	comme vice-président,
Alexandra Kuntziger	comme secrétaire,
Ghislaine Feller	comme trésorier.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

P. Reuter / G. Zins / A. Kuntziger / G. Feller.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07749. – Reçu 399 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053855.3/000/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

DOULTIN HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.
H. R. Luxemburg B 108.885.

 —
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. LANNAGE S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, hier vertreten durch Dame Catherine Day-Royemans, Privatbeamtin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 17. Juni 2005.

2. VALON S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, hier vertreten durch Dame Christine Coulon-Racot, Privatbeamtin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 17. Juni 2005.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Holdinggesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung DOULTIN HOLDING S.A. wird hiermit eine Holdinggesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht gewerblich aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln und von Artikel 209 des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je hundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert hundert Euro (100,- EUR) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

* diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

* den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

* das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtsmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. April bis zum 31. März des folgenden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am dritten Mittwoch des Monats August um 10 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Anforderung kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. März 2006.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2006 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) VALON S.A., vorbezeichnet, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
2) LANNAGE S.A., vorbezeichnet, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
Total: dreihundertzehn (310) Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden voll bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtmäßig einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zu den Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) LANNAGE S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130;
 - b) VALON S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143;
 - c) KOFFOUR S.A., société anonyme, mit Sitz in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086.
- 3) Zum Kommissar wird ernannt AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, mit Sitz in L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.
- 4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des vorgenannten Komparanten, diese Urkunde in deutscher Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in französischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparanten, hat derselbe Komparant zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),
ici représentée par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juin 2005.
2. VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),
ici représentée par: Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juin 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de DOULTIN HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois d'août à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions.	155
2. LANNAGE S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui du commissaire à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1. LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);

2. VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);

3. KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

AUDIT-TRUST S.A. une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

4. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue allemande suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, le texte allemand fait foi.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, C. Coulon-Racot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2005, vol. 895, fol. 24, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(056930.3/239/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

57352

GDL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 52.600.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053674.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOCIETE DE RADIODIFFUSION LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.432.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053712.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOCFINDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 9.571.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053726.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

MOPOLI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.720.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053729.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CLUB 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 12-14, place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 19.909.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054388.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

CLUB 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.
R. C. Luxembourg B 19.909.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054464.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

CM21 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.382.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 juin 2005

S'est réuni au siège, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à 1331 Luxembourg, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS.

L'Assemblée est présidée par MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC. qui désigne M. Michel Vansimpson en qualité de secrétaire et ABECORE MANAGEMENT COMPANY INC. en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- révocation et nomination d'un administrateur,
- mandat au conseil d'administration pour la révocation et la nomination d'un administrateur-délégué,
- divers.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

1) Elle révoque à dater de ce jour, l'administrateur et administrateur-délégué TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC. et nomme en remplacement M. Michel Vansimpson domicilié professionnellement 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Pour acception du mandat

M. Vansimpson

Secrétaire

Mullerbach Associates Network Overseas United Inc. / Abecore Management Company Inc.

Président / Scrutateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053793.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CM21 PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.382.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 juin 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui-même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- Révocation et nomination d'un nouvel administrateur-délégué

Sont présents:

- MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC., administrateur,

- Monsieur Michel Vansimpson, administrateur,

- ABECORE MANAGEMENT COMPANY INC., administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la S.A. CM21 PARTICIPATIONS.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, dès cet instant M. Michel Vansimpson domicilié professionnellement 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Pour acception du mandat

M. Vansimpson

Administrateur-délégué

Mullerbach Associates Network Overseas United Inc. / Abecore Management Company Inc.

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053794.2/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FINANCIERE PRIVEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.839.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053732.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ENERGIE INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 74.919.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053734.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOCFINASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 10.534.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053737.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

EUROFIND TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.642.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 2005

* Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Gianluigi Gabetti, Administrateur de sociétés, 26, Corso G. Matteotti, I-10121 Turin, Gérard Mulliez, Administrateur de sociétés, 40, avenue Flandre, F-59964 Croix Cedex, Daniel J. Winteler, Administrateur de sociétés, 26, Corso G. Matteotti, I-10121 Turin, Christophe Dubrulle, Administrateur de sociétés, 40, avenue Flandre, F-59964 Croix Cedex, Alessandro Potesta, Administrateur de sociétés, 26, Corso G. Matteotti, I-10121 Turin, Xavier De Mezerac, Administrateur de sociétés, 40, avenue Flandre, F-59964 Croix Cedex, Enrico Vellano, Administrateur de sociétés, 26, Corso G. Matteotti, I-10121 Turin, Alain Chanalet-Quercy, Administrateur de sociétés, 40, avenue Flandre, F-59964 Croix Cedex, Tom Loesch, Avocat, 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg et de François Brouxel, Avocat, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

* Les mandats de Messieurs Christophe Dubrulle, Administrateur de sociétés, 40, avenue Flandre, F-59964 Croix Cedex et de Daniel J. Winteler, Administrateur de sociétés, 26, Corso G. Matteotti, I-10121 Turin, en tant qu'Administrateurs-Délégués, sont également reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

* Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société DELOITTE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROFIND TEXTILE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053874.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

CARPENTRY FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05791, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053815.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TAYLOR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.201.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 juin 2005

S'est réuni au siège, 25A, boulevard GD Charlotte à 1331 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme TAYLOR MANAGEMENT.

L'Assemblée est présidée par la société ABECORE MANAGEMENT COMPANY INC laquelle désigne la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC en qualité de secrétaire.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

Le président rappelle les points mis à l'ordre du jour, à savoir:

- démission d'un administrateur et administrateur-délégué,
- nomination d'un nouvel administrateur,
- mandat au conseil d'administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué,
- divers.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle enregistre à dater de ce jour, la démission de l'administrateur ROBIEN S.A.
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS, ayant son siège social à 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société anonyme ROBIEN.
- 3) Elle donne mandat au Conseil d'administration, qui se réunira directement après la présente assemblée, d'élire un nouvel administrateur-délégué, en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Abecore Management Company Inc / Templeton Overseas Companies Holding Inc

Signature / Signature

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053792.2//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TAYLOR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.201.

Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le 20 juin 2005

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, aujourd'hui-même, le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour:

- nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

Sont présents:

- la société ABECORE MANAGEMENT COMPANY INC, administrateur,
- la société TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC, administrateur,
- la société CM21 PARTICIPATIONS S.A., administrateur.

Soit la totalité des administrateurs de la S.A. TAYLOR MANAGEMENT.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il est décidé à l'unanimité de nommer, dès cet instant la société anonyme CM21 PARTICIPATIONS, ayant son siège social à 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, au poste d'administrateur-délégué en remplacement de la société anonyme ROBIEN.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

Abecore Management Company Inc / Templeton Overseas Companies Holding Inc / CM 21 Participations S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053790.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 69.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA, S.à r.l.

Signature

(053875.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 69.399.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA, S.à r.l.

Signature

(053878.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2724 Luxembourg, 3, rue Wenceslas 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 69.399.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA, S.à r.l.

Signature

(053879.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

RECYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 462, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 25.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2005

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 11 avril 2005 que:

* BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., domiciliée 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommée comme réviseur d'entreprises de la société à partir de l'exercice 2004 en remplacement de Madame Eliane Hérédia, domiciliée 14, avenue Aviation, F-54400 Longwy, commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054210.3/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

KMAXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4405 Soleuvre, 8, place Edmond Zinnen.

R. C. Luxembourg B 103.324.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 juin 2005.

Signature.

(053885.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ROCKINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 53.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(053903.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ROCK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 36.203.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(053905.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

MAHALO MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Signature.

(053908.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ProLogis SPAIN VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.790.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

O. Marbaise

Gérant

(054153.3/4287/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

LION PARTICIPATIONS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.753.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

J.J. Aghina.

(053915.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

LION PARTICIPATIONS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.753.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

J.J. Aghina.

(053917.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

LION PARTICIPATIONS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 79.753.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

J.J. Aghina.

(053918.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

ANNEES AZUR HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 26.361.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

M. Schaeffer

Le liquidateur

(054035.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

INTERNATIONAL TIMBER S.A. INVESTMENT & TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 59.185.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour INTERNATIONAL TIMBER S.A. INVESTMENT & TRADING

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(054134.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57359

JADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.369.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(054038.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

RESMIUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 98.232.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(054041.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TAZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.222.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(054044.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

**I.L.V. S.A., Société Anonyme,
(anc. LOGINVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 71.254.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour I.L.V. S.A.

Signature

(054047.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

INGENIUM ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6, Op der Ahlkerrech.
R. C. Luxembourg B 96.968.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(054137.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57360

H & C°, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 64.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour H & C°, S.à r.l.

Signature

(054051.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TOPFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.808.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signature.

(054159.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TOPFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.808.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054096.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.
